AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

****

N° 117.2020

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal :	29		
En exercice :	29		
Qui ont pris part à la délibération :	27	Pour : 27	Contre : 0

Date de la convocation : 10 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : M. ANDRE. Mmes ANDREU. BALAGUE. M. BECHENY. Mme CHALLET. M. DEBUISSER. DENES. MM. DUBLIN. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. THOMAS. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY. Mme VIGNE.
Pouvoir(s) : Mme CHALLAL à M. RAFAZINE. Mme CLAIREFOND à Mme DENES. M. JAMMES à M. MANERO. Mme OVADIA à Mme PONS. M. TALBOT à M. MUSARD.
Absent(s) excusé(s) : Mmes ARMENGAUD. CHALLAL. CLAIREFOND. FABREGAS. OVADIA. MM. JAMMES. TALBOT.
Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION

Exposé :

La commune est affiliée au Centre de Gestion et elle bénéficie à ce titre d'un certain nombre de prestations telles que le suivi des carrières, un conseil statutaire, une assistance en matière de prévention et de santé au travail.

Le Centre de gestion intervient également dans d'autres domaines pour lesquels les collectivités ont le choix de conventionner.

En matière de retraite, les dispositifs et les situations à traiter peuvent être très complexes et les enjeux sont très importants puisqu'il en va de la situation financière des agents.

Il est donc proposé d'adhérer au service retraite du Centre de gestion qui propose :

- Des informations aux employeurs territoriaux et aux actifs,
- Un accompagnement des employeurs territoriaux,
- Un accompagnement des actifs et des interventions sur les dossiers (notamment simulation de calcul de pension, demande d'avis préalable …).

Le traitement des dossiers est soumis à une participation financière, à l'acte, fixée comme suit en application de la délibération du conseil d'administration du CDG31 n° 2019-18 du 31 janvier 2019 :

Type de dossiers	Contrôle des dossiers	Réalisation des dossiers des collectivités affiliées et adhérentes au socle de missions
Validation de périodes	21 €	63 €
Régularisation de cotisations	21 €	63 €
Rétablissement de droits	21 €	63 €
Compte Individuel Retraite	21 €	63 €
Simulation de calcul de pension	42 €	147 €
Qualification du Compte Individuel Retraite	42 €	147 €
Demande d'avis préalable	42 €	147 €
Liquidation de pension	42 €	147 €

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le projet de convention annexé,
Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'adhérer au service retraite du Centre de Gestion 31.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tout acte découlant de cette adhésion.

Article 3 : de prévoir la dépense correspondante au Budget Communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20201217-17122020_117-DE
Reçu le 21/12/2020
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=0002 21310022500019,OU=MAIRIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=#0C144E545246522D323133313030323235303030303139,O=MAIRIE D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN CEDEX,C=FR
21/12/2020

AUCAMVILLE